

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 116**

présenté par
M. Loos

ARTICLE 34

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« mentionnées au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.